

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS  
CELLULE INFRASTRUCTURES**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT MULTISECTORIEL ET DE RESILIENCE URBAINE  
DE KINSHASA (KIN ELENDNA)**

**Termes de référence pour le recrutement d'un consultant (firme) chargée d'un appui à la RASKIN et au FONAK, pour leur co-diagnostic et la redéfinition des missions respectives ici nommé « Le cadre opérationnel » de ces deux directions.**

**1. INTRODUCTION**

**1.1. Contexte général du projet**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale, pour préparer le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa (KIN-ELENDNA), ayant pour objectif dans sa première phase, d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés par des investissements sélectionnés et renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Kinshasa.

Le projet KIN-ELENDNA est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Les investissements du projet seront concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et coordonnés avec les investissements financés par l'AFD en aval du Boulevard Lumumba.

Le projet KIN ELENDNA s'articule autour des composantes et sous-composantes ci-après :

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

**1. Infrastructures et services résilients**

1.1. Services de base à l'échelle de la ville

1.1.a. Approvisionnement résilient en eau

1.1.b. Assainissement

1.1.c. Gestion des déchets solides

1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques

1.2. Amélioration des quartiers

1.2.a. Mobilité et routes urbaines

1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion

1.2.c Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité.

## **2. Des communautés inclusives et résilientes**

### **2.1. Inclusion socio-économique**

#### **2.1.a. Entretien des infrastructures et inclusion sociale**

#### **2.1.b. Développement des compétences**

#### **2.1.c. Prévention de la violence**

### **2.2. Aménagement urbain et gestion du foncier**

### **2.3. Gouvernance locale**

### **3. Gestion du projet**

### **4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle**

## **1.2. Les acteurs institutionnels impliqués dans la gestion des déchets solides (GDS) à Kinshasa**

### **Niveau du Gouvernement de la RDC**

- Le ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère des Finances ;
- La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- La Direction de l'Assainissement du Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- L'Office des Voiries et Drainage.

### **Niveau du Gouvernement Provincial**

- Le Ministère Provincial de l'environnement ;
- Le Ministère Provincial des Travaux Publics
- Le Ministère Provincial de l'Urbanisme et Habitat
- Le Ministère Provincial des Finances
- Le Ministère Provincial du Budget
- La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK) ;
- La Régie d'Assainissement de Kinshasa (RASKIN) ;
- Le Fond d'Assainissement de Kinshasa (FONAK) ;
- La Direction Générale des Recettes de Kinshasa ;
- Les Coordinations urbaines de l'environnement ;
- La Division urbaine des Affaires sociales ;
- Les communes qui sont dans l'aire du projet KIN ELEND (Limete, N'Djili, Lemba, Kisenso)
- L'Agence Provinciale du Développement du Numérique de Kinshasa (APDMK)

### **Les autres acteurs intervenant dans le secteur de la GDS à Kinshasa :**

- Les opérateurs économiques
- La société civile
- Les ménages/citoyens

## **2. CONTEXTE SPECIFIQUE**

La croissance démographique rapide de la population (70%) et l'urbanisation désordonnée et incontrôlée sont parmi les causes majeures de la mauvaise gestion des déchets. Avec l'explosion démographique, les quantités des déchets produits augmentent également, cependant les services de collecte et de traitement gérés par la ville de Kinshasa sont incapables de faire face à cette situation.

Les problèmes posés par les déchets sont nombreux et variés, notamment les rues encombrées des déchets ternissent l'image des quartiers, les caniveaux encombrés

des déchets causent des inondations, le brûlage à l'air libre des déchets pollue l'atmosphère, les déversements illégaux des déchets polluent le sol et les nappes phréatiques et causent de nombreuses maladies d'origines diverses. Les déchets solides non collectés constituent la principale source de fuite des plastiques dans la Ville de Kinshasa. Les déchets même collectés, ne sont pas éliminés correctement. La grande quantité de ces déchets est déversée dans les ouvrages d'assainissement, dans des décharges à ciel ouvert, ou dans les sites érosifs et les zones marécageuses.

Pour assurer un système de collecte, de transport et de traitement des déchets solides municipaux fonctionnel et efficace, le projet KIN ELENDNA prévoit la construction et la réhabilitation des routes, le curage des ouvrages, ainsi que la construction des infrastructures de gestion des déchets solides notamment la construction d'une alvéole temporaire au site du Centre d'Enfouissement Technique de Mpasa (CET Mpasa) y compris, la construction du pont et la réhabilitation de la route d'accès, la construction des clôtures de 93ha du CET et de 2ha du centre de transfert des déchets ménagers et assimilés (DMA). Le projet prévoit aussi l'Élaboration d'un schéma directeur de la GDS de Kinshasa (y compris l'organisation institutionnelle et le financement) et le renforcement des capacités des services urbains de gestion des déchets solides et d'assainissement liquide.

Ces actions vont améliorer les conditions de vie et l'environnement immédiat des populations. Le renforcement des capacités des structures bénéficiaires et acteurs clés s'impose et est nécessaire en vue de ne pas tomber dans les erreurs du passé où l'appropriation et la pérennisation du projet n'ont pas abouti.

La gestion des déchets est un domaine complexe qui nécessite une volonté ferme de l'ensemble des acteurs de la filière. Elle doit être réalisée dans un cadre strict et avec rigueur, faute de quoi son succès est compromis. Afin de garantir un maximum de chances de réussite pour la mise en place pérenne d'un système de gestion des déchets, il faut que les conditions minimales suivantes soient rencontrées :

- La volonté affirmée du Gouvernement et mise en place du cadre légal de Concertation de l'ensemble des acteurs locaux afin de développer un projet adapté à la situation locale.
- La Mise à disposition par les institutions publiques des moyens humains, matériels et financiers, et ce, de manière durable.
- La sensibilisation et la participation de la population à la problématique de la GDS et la participation de cette dernière.
- La mise en place d'un contrôle rigoureux des actions menées.

## 2.1. Présentation de la RASKIN et du FONAK

La RASKIN a été créée par arrêté n° SC/269 du 30 octobre 2019. Elle est placée sous l'autorité du Ministère Provincial ayant l'environnement dans ses attributions. Elle n'a pas d'autonomie financière et administrative.

Elle a pour missions :

- La gestion et coordination de toutes les activités liées à l'assainissement et à la protection de l'environnement ;
- Le suivi-évaluation, le contrôle et la certification des travaux exécutés par les partenaires privés ;

- La proposition et la conception d'études et mesures relatives à la politique urbaine en matière d'assainissement et de protection de l'environnement ;
- L'exécution de toute autre mission confiée par l'autorité urbaine.

Actuellement, elle reste active en ce qui concerne : l'enregistrement des entreprises privées et ONG actives dans la gestion des déchets solides (GDS) et les boues de vidange, le suivi et le contrôle des travaux réalisés par les partenaires privés et d'autres activités d'entretien de la ville. Ses ressources financières et matérielles sont insuffisantes pour lui permettre d'assurer les missions qui lui sont confiées.

S'agissant du Fonds d'Assainissement de Kinshasa (FONAK), il a été créé par l'édit n° 003/2013. C'est un service technique, doté d'une autonomie administrative et financière. Il est sous une double tutelle du Ministère Provincial de l'environnement et du ministère provincial des finances.

Il a pour mission de collecter et administrer des ressources financières mises à sa disposition et destinées à financer les études, la construction des infrastructures, la collecte, le transport et le traitement des déchets solides.

La RASKIN et le FONAK, principaux services de la GDS à Kinshasa, connaissent des problèmes divers dans leur fonctionnement, notamment :

- L'absence d'une politique nationale et d'une stratégie provinciale spécifique à la GDS ; c'est-à-dire des orientations claires en matière de GDS, des plans d'actions coordonnées et l'affectation d'un financement pérenne pour le secteur ;
- Le cadre institutionnel et juridique incomplet : lacunes en termes de structures compétentes mais aussi des textes clairs relatifs à leur fonctionnement idoine entraînant le chevauchement des compétences en matière d'assainissement et gestion des déchets solides d'une part entre le pouvoir central et la Province d'autre part entre la Province et les ETDs (Entités Territoriales Décentralisées) ;
- La faible prise en charge du personnel (salaires, transport, soins médicaux, allocations familiales, etc.) ;
- L'insuffisance des infrastructures de GDS et assainissement liquide ;
- Les difficultés dans l'acquisition du foncier pour la construction des ouvrages de gestion des DMA et assainissement liquide ;
- L'insuffisance des moyens techniques et financiers alloués pour la collecte secondaire, le transport, le traitement, l'élimination, la valorisation des déchets des DMA ;
- L'insuffisance des données de collecte, transport, traitement et valorisation des DMA ;
- La faible mobilisation, par le FONAK, des ressources pour financer la GDS ;
- La non-rétrocession au FONAK de certaines taxes d'assainissement au FONAK, et censées financer la GDS ;
- La création des autres structures parallèles à la RASKIN ou la délégation de service aux opérateurs privés par le Gouverneur de la ville sans consulter la RASKIN et le FONAK) ;
- Le manque d'autonomie financière et administrative de la RASKIN.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour recruter un consultant (firme) chargé d'apporter une assistance destinée à poser un diagnostic sur la situation actuelle et aboutir à des éventuelles nouvelles attributions allouées au

FONAK et/ou à la RASKIN. L'appui ponctuel par ce consultant devra permettre de livrer un document d'évaluation des moyens existants et d'un cadre opérationnel, incluant un plan de formation, pour adapter et/ou renforcer les deux structures.

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION**

#### **3.1. Objectif global**

Le consultant doit accompagner les deux structures à faire leur diagnostic d'évaluation des moyens humains et matériels en vue de proposer un nouveau cadre opérationnel et déterminer leurs futures missions, à savoir :

Pour la RASKIN :

- La planification des projets de GDS et de la gestion des déchets liquides (GDL) progressivement sur les 24 communes de la Ville, avec les budgets correspondants ;
- La passation des marchés définis dans le cadre de la planification en corrélation avec les budgets disponibles et garanties par le FONAK ;
- La compilation et l'archivage des données de flux de déchets, des mercuriales des diagnostics, des plans ou schémas directeurs, des plans locaux, des études de préfaisabilité, faisabilité, APS et APD et DAO dans la GDS et la GDL ;
- L'organisation et le suivi des évaluations des Impacts Environnementaux et Sociaux dans la GDS et la GDL ;
- Le service de conseil, l'accompagnement et l'encadrement technique des communes et des opérateurs privés œuvrant dans la GDS et la GDL à toutes les étapes ou cycles de leurs projets ou business plan ;
- La mise en œuvre du suivi, du contrôle et surveillance de ces prestations déléguées à des prestataires privés, jusqu'à la validation des situations de travaux et de prestations des entreprises en PPP en rapport avec la GDS et la GDL. La réalisation des audits techniques et financiers des ouvrages ou infrastructures de la GDS et GDL, y compris la surveillance et audits environnementaux
- La participation à toutes communications et sensibilisation sur la GDS et la GDL auprès des ménages et autres producteurs de déchets, en appui aux communes et à la ville ;
- La participation aux travaux d'élaboration des politiques et stratégies au niveau provincial, communal et local tenant compte des aspects légaux et/ ou réglementaires, techniques et environnementaux ;
- Toutes veilles légales et/ou réglementaires en concertation avec les ministères et départements concernés et département comme la Direction D'assainissement (DAS) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Les moyens en formations et en dotations seront définis sous forme de TDR, pour une possible mise en œuvre immédiate ;

La participation à la recherche, au développement et à la veille technologique dans la GDS et la GDL dans la Ville de Kinshasa.

Pour le FONAK :

- Estimer le prévisionnel financier à court et moyen terme en cohérence avec les engagements budgétaires prévus tant pour le personnel de la RASKIN et du FONAK-que pour les entreprises en délégation de service ;
  - Être garant de la mobilisation des fonds de validation des situations de travaux et de prestations, et de paiement des salaires et des prestataires ;
  - Être impliqué dans les décisions stratégiques sur les grands axes de planification et de veille légale et/ou réglementaire qui impacteront notamment le volet financier ;
  - Assurer tout échange nécessaire avec notamment la DGRK et plus globalement avec les Ministères des finances : provincial et central, pour garantir les budgets des engagement pris ;
  - Définir les mécanismes de collaboration entre la RASKIN et le FONAK ;
- Définir de manière plus explicite, dans le manuel de procédure, les responsabilités du FONAK en matière de passation des marchés ainsi que de paiement des prestataires.

Etant précisé que cette liste pourra être amené à évoluer selon les résultats du diagnostic d'évolution.

### 3.2. Objectifs spécifiques

#### *Diagnostic*

- **Volet Ressources Humaines (RH) :**

- ✓ S'assurer de l'existant des dossiers du personnel (CV, contrats d'embauche...) et assurer l'entretien avec le staff d'encadrement.
- ✓ Appuyer les deux services urbains sur le pointage de la présence des effectifs (254 salariés de la RASKIN et 23 salariés du FONAK) ;
- ✓ Proposer, au regard de la nouvelle organisation, les esquisses de deux futurs organigrammes et des besoins en formations ;

- **Volet Matériels & infrastructures**

- ✓ Réaliser l'inventaire du matériel et mise à jour des registres de matériel et des équipements propres, incluant l'état, les possibles réparations, le déclassement ou la réaffectation ;
- ✓ Faire l'état des lieux des biens fonciers et des infrastructures dont disposent la RASKIN et le FONAK ;
- ✓ Faire un état des lieux des outils informatiques, notamment pour la gestion financière et la gestion des données, et vérifier leurs adéquations avec les enjeux de gouvernance et de financement de la GDS et de la GDL.

#### *Cadre opérationnel*

Sur la base du diagnostic établi, le consultant firme aura pour objectif de :

- ✓ Accompagner la validation et les possibles ajustements de l'organisation suggérée de ces deux services urbains ;
- ✓ Proposer un plan de réaffectation du personnel opérationnel (chauffeurs, mécaniciens, manœuvres ...) avec un programme d'appui à l'adaptation au changement ;
- ✓ Proposer consensuellement un programme de formation pour le personnel maintenu ;
- ✓ Définir les statuts et le manuel de procédures, dont notamment le fonctionnement et l'interaction entre ces deux structures ;
- ✓ Proposer un plan de formation pragmatique, et d'éventuel appui et renforcement de capacité, afin de s'assurer de la tenue des nouveaux engagements ;
- ✓ Définir les équipements et matériels en tout genre pour en assurer pleinement les nouvelles missions, et le cas échéant, proposer, au regard de la nouvelle organisation, les besoins en équipements ;
- ✓ Calculer les budgets nécessaires et les fiches de moyens, en face de chaque objectif.

Au cours des deux phases, animer trois ateliers et plus globalement organiser les réunions, faire les comptes rendus conjointement avec la RASKIN et le FONAK, et appuyer à la production de tout support de présentation et de communication, destiné à soutenir la faisabilité des actions prévues au cadre opérationnel.

#### **4. RÉSULTATS ATTENDUS**

La RASKIN et le FONAK sont en mesure d'exercer leur future mission respective, et leur capacité à travailler ensemble et avec les acteurs de la sphère institutionnelle et des acteurs de la société civile et du secteur privé, en pleine conscience de leurs compétences et des enjeux et besoins définis dans le cadre opérationnel.

- Après cet accompagnement par le consultant, les deux structures sont en mesure de travailler, de façon autonome, à la mise en œuvre du cadre opérationnel, ou tout au moins continuer à faire valoir leur mission respective.
- Les statuts et les mécanismes de collaboration entre la RASKIN et le FONAK sont définis ;
- Le manuel de procédures définissant les responsabilités du FONAK et de la RASKIN en matière de passation des marchés ainsi que de paiement des prestataires est élaboré.
- Les budget et agendas sont définis et présentés.

#### **5. TACHES**

Au cours du diagnostic puis de l'élaboration du cadre opérationnel, certaines données externes doivent être prises en compte.

La liste ci-après n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction de l'avancée des échanges et des vues des différents intervenants.

Ci-après, quelques pistes pour le diagnostic :

- Prendre connaissance des conclusions des diverses études déjà engagées sur la GDS et la GDL dont notamment l'étude de faisabilité technique du projet de modernisation et de gestion intercommunale des déchets solides des communes ciblées dans la Ville province de Kinshasa et contractualisation des infrastructures avec le secteur privé et de l'étude du financement durable et de la viabilité économique de la gestion des déchets solides dans la Ville de Kinshasa ;
- Identifier les obstacles, lacunes et goulets d'étranglement qui entravent la fourniture des services améliorés de la GDS et de la GDL ;
- Evaluer succinctement le contexte actuel du secteur au niveau provincial ainsi que dans les communes dans lesquelles l'intervention de la GDS est proposée ;
- Comprendre les orientations prises par la Ville (ou en prévision) notamment avec l'introduction de nouveaux opérateurs de la GDS à Kinshasa (ALBARAK sur le District de Funa, Miss Propre sur la collecte de certains déchets du projet Kin Elenda et les travaux de l'alvéole provisoire de Mpasa,...) ;
- Analyser les statuts actuels de la RASKIN et du FONAK, le cadre institutionnel et réglementaire existant les concernant ;
- Intégrer les enjeux de sauvegardes environnementales et sociales communes aux bailleurs, dans les préconisations qui seront faites (notamment pour la réaffectation du personnel ou des soldes de tous comptes qui pourraient intervenir) ;
- Les développements existants et à venir des systèmes (logiciels et matériels) pour une gestion rationnelle en collaboration avec l'APDNK.

Ci-après, quelques pistes de suggestions pour le cadre opérationnel :

- La planification des actions du cadre opérationnel en cohérence avec les objectifs de la planification urbaine ;
- L'expérimentation de la capacité opérationnelle des deux services urbains sur les prestations en cours et à venir (alvéole provisoire et Schéma Directeur) ;
- Le suivi de la réalisation des études et des dossiers d'appel d'offres en cours (passation de marché du Schéma Directeur) ;
- Le suivi des prestations en cours dont le contrôle des travaux du CET de Mpasa ;
- La mise en œuvre d'un mécanisme de mobilisation des ressources financières afin de garantir le paiement effectif des prestations validées et toutes provisions pour l'année budgétaire ;
- La préparation des rapports annuels d'activités ;
- L'identification des objectifs pédagogiques pour les formations et les termes de référence pour le recrutement des formateurs, experts locaux et internationaux ;
- La présélection du personnel bénéficiant de la formation et la formulation des orientations des cours de formation ;
- Les suggestions, en collaboration avec l'expert en numérique, d'un modèle de gestion informatisée des missions de la RASKIN et du FONAK, et l'évaluation des équipements informatiques nécessaires ;
- L'émission des suggestions en synergie avec les deux services urbains, pour décrire le cadre de la sensibilisation et de communication auprès des populations et autres producteurs de déchets.

## 6. CALENDRIER D'EXÉCUTION DE LA MISSION ET LIVRABLES

La durée de la mission est de dix (10) mois au total, et repartie de la manière suivante :

N°	Activités	Livrables	Période en mois	Nbre d'exemplaires
1	Notification de démarrage de mission		T0	
2	Démarrage effective de la mission (compilation des données)	Rapport de démarrage	T0+0,25	3 exemplaires +clé USB
3	Validation du rapport de démarrage		T0+0,5	
4	<b>Diagnostic de la RASKIN et du FONAK : Cadrage des futures missions et atelier de présentation (Mission 1 à Kinshasa) + Esquisse et conception du cadre opérationnel, en collaboration avec les intéressés, y compris le plan de formation</b>	Rapport Mission 1 (diagnostic)	T0+2,25	
5	Commentaires sur le rapport diagnostic		T0+2,75	
6	Validation du rapport diagnostic		T0+3	
7	Elaboration précise du cadre opérationnel sur la base d'une approbation ; un atelier de formation globale (transfert de compétences pour aboutir à l'autonomie) -Mission 2 à Kinshasa	Rapport Mission 2	T0+3,75	

N°	Activités	Livrables	Période en mois	Nbre d'exemplaires
8	Atelier de restitution aux autorités	Compte rendu d'atelier	T0+4	
9	Validation rapport Mission 2		T0+4,5	
10	Accompagnement de la RASKIN et du FONAK à mettre en œuvre le cadre opérationnel (période de 3 mois)	Rapport de suivi intermédiaire	T0+7,5	
11	Validation du rapport du suivi intermédiaire		T0+8	
12	Accompagnement de la RASKIN et du FONAK à mettre en œuvre le cadre opérationnel (période de 6 mois)	Rapport de fin de période d'accompagnement	T0+11	
13	Validation du rapport final		T0+11,5	

N°	ACTIVITES	DUREE
0.	<b>Préparation</b> : compilation des données et intendance pour la mission ; rapport de cadrage	<b>12 jours</b> (3 semaines)
1.	<b>Mission 1 à Kinshasa : Diagnostic de la RASKIN et du FONAK en immersion</b> Cadrage des futures missions et atelier de présentation	<b>20 jours</b> (3 semaines)
2.	<b>A distance : Validation de l'esquisse et conception du cadre opérationnel</b> en collaboration avec les intéressés. Tout support à transmettre aux autorités pour validation du cadre opérationnel avec notamment le plan de formation	<b>20 jours</b> (sur une période de 1,5 mois)
3.	<b>Mission 2 à Kinshasa</b> : Élaboration précise du cadre opérationnel sur la base d'une approbation. Un atelier de formation globale (transfert de compétence pour aboutir à l'autonomie) et un atelier de restitution aux autorités.	<b>15 jours ouvrables</b> (soit 3 semaines)
	<b>A distance : Rapport de mission, soit à l'issue de 18 semaines (4 mois)</b>	<b>5 jours</b> (sur 2 semaines)

N°	ACTIVITES	DUREE
4.	<b>A distance</b> : Accompagnement de la RASKIN et du FONAK à mettre en œuvre le cadre opérationnel, sur une période de six mois avec un rapport final d'accompagnement	<b>20 jours ouvrables</b> (étalés sur 26 semaines, soit 6,5 mois)
	<b>TOTAL (par expert) en jours ouvrables</b>	<b>92 Jours</b>

## 7. PROFIL DU CONSULTANT-FIRME

Le bureau d'étude doit avoir le profil ci-après :

- Être un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la gestion des déchets solides et assainissement liquide ;
- Avoir conduit au cours de 10 dernières années au minimum deux (2) missions de renforcement des capacités institutionnelles (formation, études, appui financier et appui matériel) dans le secteur de gestion des déchets solides et assainissement liquide en Afrique sub-saharienne.

Il devra proposer les experts clés ci -après :

### a) Le Chef de mission

Cet expert devra présenter le profil suivant :

- Disposer d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 dans le domaine de l'environnement, de l'ingénierie de l'environnement ou similaire ;
- Expert en gestion des déchets, avec une expérience avérée en management opérationnel ;
- Avoir au moins 15 années d'expérience avérée en gestion des déchets solides et assainissement liquide, ainsi que dans la mise en place et la gestion des infrastructures en milieu urbain, en particulier dans les pays subsahariens ;
- Avoir réalisé au moins cinq (05) missions en Afrique sub-saharienne dont au moins deux (2) missions d'accompagnement à la transformation de structure publique ;
- Avoir la compétence des mécanismes de passation de marchés et de la mise en œuvre de prestations déléguées ;
- Avoir des capacités d'adaptation, de concertation avec les acteurs de profils variés ;
- Avoir la connaissance du contexte institutionnel, urbain et financier de la filière des déchets solides ainsi que de l'implication du secteur privé ;
- Avoir des capacités de communication et de pédagogie afin d'être en mesure d'accompagner des structures de type RASKIN et FONAK, dans un contexte dégradé ;
- Avoir une expérience des projets financés par la Banque mondiale ou un autre bailleur serait un atout ;
- La connaissance du contexte de Kinshasa serait un atout.

### b) Expert en gestion financière et fiscalité

Le consultant devra présenter au moins le profil suivant :

- Disposer d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 5 ans en économie, gestion ou toute autre discipline équivalente,
- Avoir au moins dix (10) années d'expériences professionnelles dans le domaine de gestion financière ou de la fiscalité ;
- Expert financier, en capacité d'évoluer dans un contexte opérationnel ;
- Spécialiste des finances publiques ;
- Avoir conduit au moins quatre (04) études dans les finances publiques intégrant des réformes fiscales, sur le continent africain dont au moins deux (02) missions d'études

- relatives au financement dans le secteur de la gestion des déchets solides ménagers et assimilés ;
- Il a une connaissance en système informatisé de la gestion financière et opérationnelle et du paiement numérique via la téléphonie mobile notamment ;
- Avoir une expérience des projets financés par la Banque mondiale ou un autre bailleur multilatéral serait un atout ;
- La connaissance du contexte de Kinshasa serait un atout.

## 8. OBLIGATIONS DES PARTIES

### 1) Obligations du consultant

Le consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations selon les normes de performance et cela de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ; il utilisera des techniques de pointe appropriées et des procédés sûrs et efficaces ; il évitera tout conflit d'intérêt, et est tenu au devoir de réserve.

Le consultant soumettra à l'autorité contractante les rapports et documents par voie électronique. Les rapports finaux seront fournis sur clé USB, en plus des quatre exemplaires sur support papier.

### 2) Obligations du client

En accord avec le protocole d'accord régissant la collaboration entre la Cellule Infrastructures et la Cellule de développement urbain de Kinshasa (CDUK) pendant la mise en œuvre du projet KIN ELENDA, la Cellule Infrastructures assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir :

- Assurer la gestion du contrat précité ;
- Liquider et assurer le paiement de la rémunération des prestations du Consultant selon les termes du Contrat ;
- Servir d'interface avec le Bailleur de fonds.

Pendant la même période, la CDUK, en étroite collaboration avec la Cellule Infrastructures, assurera quant à elle les tâches essentielles suivantes :

- Mettre à la disposition du Consultant les documents du projet, les études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre à la disposition du Consultant les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Faciliter pour le consultant les rendez-vous nécessaires à la bonne exécution du projet ;
- Veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- Valider les livrables produits par le Consultant.

La CDUK s'assurera de l'implication des services provinciaux concernés dans la réalisation de l'activité.